

Territorialisation de la santé

- Une même finalité : améliorer la santé mentale des populations
- Une philosophie commune :

Appréhension de la santé mentale sous l'angle de la santé publique

→ Action collective pour améliorer la santé mentale des populations

Reconnaissance du caractère multisectoriel de la santé mentale

→ Action intersectorielle

Renforcement de la place des personnes concernées dans les prises de décision qui les concernent

→ Outils de démocratie sanitaire

Poursuite de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

→ Poursuite de la territorialisation de la santé pour une action publique au cœur des territoires

Territorialisation de la santé

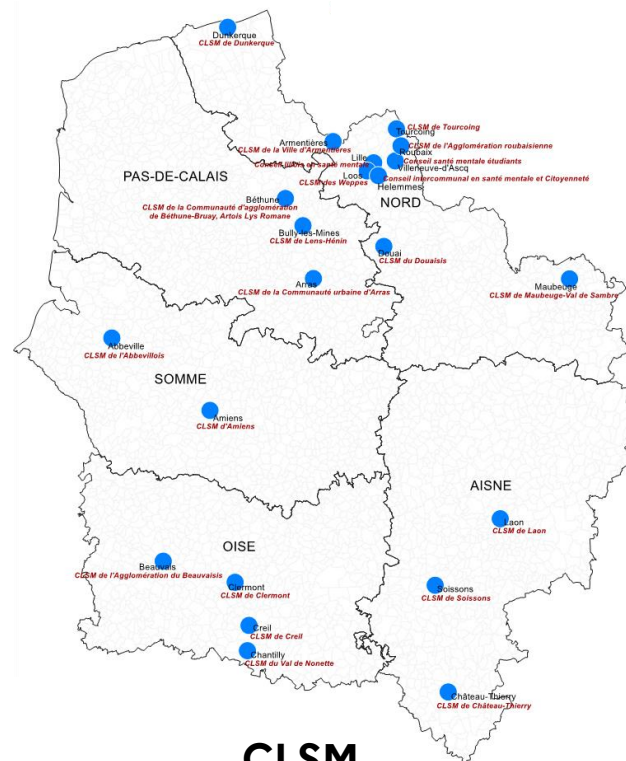
- **Projets Territoriaux de Santé Mentale** (PTSM, à l'échelle du territoire) : élaborés par les acteurs du territoire en cohérence avec le programme régional de santé et en tenant compte des spécificités du territoire
- **Conseils Locaux de Santé Mentale** (CLSM, à l'échelle de la ville, de l'EPCI) : espaces de concertation locale, de démocratie sanitaire, présidés par un élu et associant les acteurs de la santé mentale dont la psychiatrie publique, les usagers et les aidants
- Deux outils de mise en œuvre de l'**action publique au cœur des territoires** qui consacrent également le caractère transversal de la santé mentale en engageant l'ensemble des acteurs sur le territoire qu'ils couvrent

Territorialisation de la santé

- Financer la coordination des 8 PTSM
- Cofinancer la coordination des 21 CLSM avec les collectivités
- Financer un programme régional de déploiement des CLSM

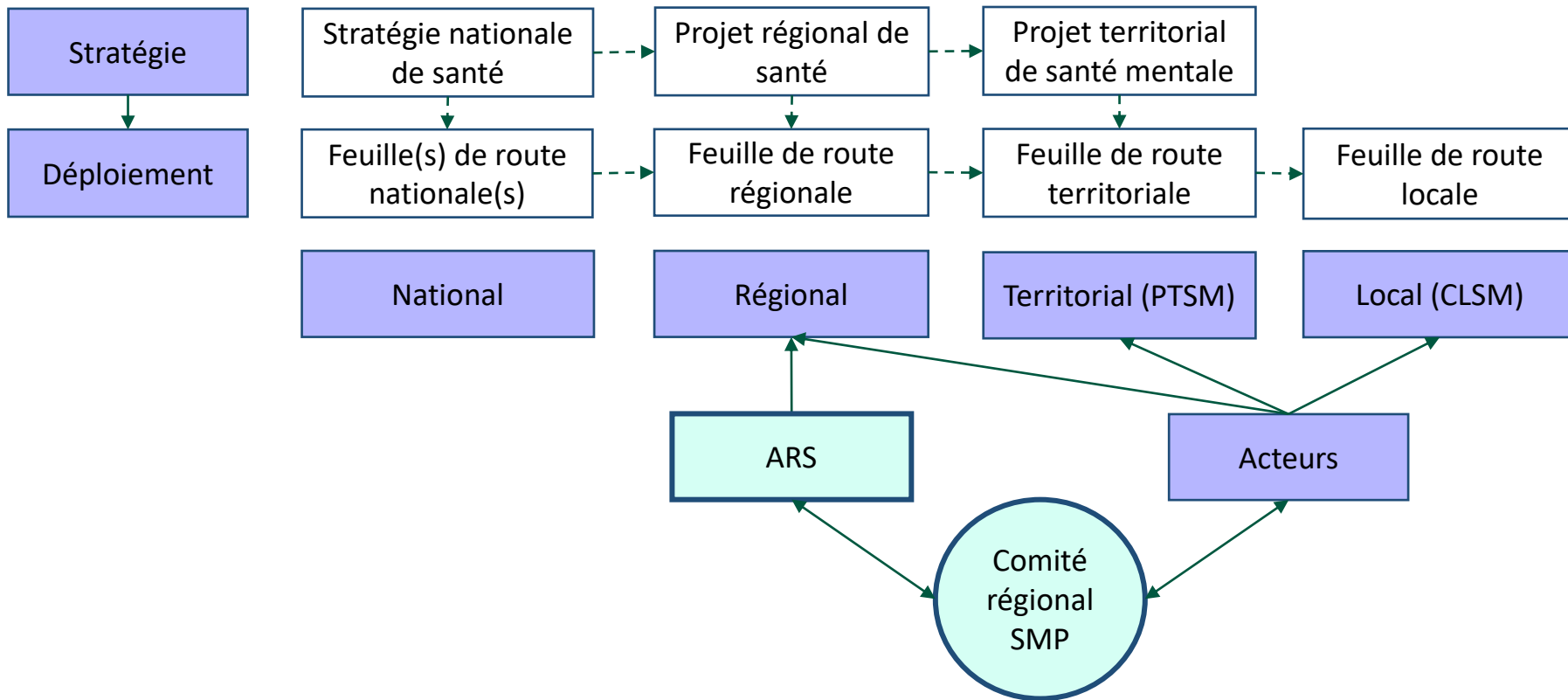


PTSM



CLSM

Gouvernance régionale



Objectifs généraux du PRS

- PRS révisé 2023-2028 publié le 27 octobre 2023
- Santé mentale présente dans tout le PRS
- 2 objectifs généraux dédiés :
 - › **Objectif général n°4 : Favoriser le parcours de vie en santé mentale, prévention, diagnostic, prise en charge**
 - › Objectif général n°5 : Prévenir et agir face aux conduites addictives